

Le problème de la gestion des services d'eau de consommation et d'eaux usées à
l'intérieur des municipalités de la Basse-Côte-Nord, octobre 1999

Mémoire présenté lors de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

Du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement

Par le :
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de l'organisme	3
2. Introduction	5
3. Le traitement des eaux usées	7
3.1. Recommandations	10
4. Le traitement de l'eau de consommation	11
4.1. Recommandations	13
5. Les problématiques locales les plus sévères	14
5.1. Recommandations	14
6. Autres préoccupations du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	15
6.1. Recommandations	15
7. Références	17

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Côte-Nord du Golfe est un organisme sans but non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'environnement se rapportant aux milieux côtiers fluviaux du Saint-Laurent. Il fut incorporé le 10 juillet 1996, et il poursuit des objectifs de concertation, d'intervention et de réhabilitation des usages du fleuve Saint-Laurent et de son écosystème riverain. Son territoire se situe entre les municipalités de Pentecôte et de Blanc-Sablon incluant l'île de'Anticosti.

Parmi ses réalisations, on compte des opérations de nettoyage des berges effectuées en 1997 et en 199, l'élaboration d'un document cartographique identifiant les zones écologiques sensibles et d'autres activités de sensibilisation, d'information et de concertation de la population nord-côtière concernant des problèmes environnementaux.

Le Comité a produit en 1998 un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent dans lequel sont introduites plusieurs des problématiques environnementales jugées préoccupantes par la population nord-côtière. En effet, lors de l'élaboration du document, le Comité a invité la population, par l'entremise d'une consultation publique, à identifier des problèmes environnementaux qui les préoccupaient. Ainsi, l'assainissement des rejets d'eau usée domestique à l'intérieur des municipalités apparaissait comme une priorité. À cette époque, les citoyens avaient demandé que les ministères concernés mettent en œuvre des moyens de contrôle et d'amélioration des effluents municipaux.

Enfin, lors d'un colloque tenu le printemps dernier, les membres se sont concertés pour identifier les principaux mandats sur lesquels le Comité devrait travailler en priorité. Il s'agit de :

- L'érosion des berges;
- Les dépotoirs clandestins;
- Les milieux humides;

- Les eaux usées;
- Les déchets dangereux.

2. INTRODUCTION

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe a été approché par les citoyens et les dirigeants de la Basse-Côte-Nord afin de produire un mémoire au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) afin de rapporter leur situation en ce qui a trait à la gestion des eaux usées et des eaux potables. Les préoccupations des gens sont axées sur le traitement de l'eau potable, sur le traitement des eaux usées; plus particulièrement sur l'acquisition d'infrastructures de traitement, la formation adéquate du personnel technique, l'évacuation ou la valorisation des boues de fosses septiques, etc.

En dernier lieu, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe fera valoir ses préoccupations vis à vis d'autres facettes concernant la gestion de l'eau au Québec.

L'eau potable et les eaux usées; traitement et disponibilité des services pour les municipalités de la Basse-Côte-Nord.

Lors du Symposium sur la gestion de l'eau au Québec tenu à Montréal à l'automne 1997, on rapportait "qu'en l'an 2000, 98% des eaux souterraines seraient traitées adéquatement, que 6,7 milliards de dollars auraient été investis en assainissement des eaux et que plus de 525 stations d'épuration auraient été mises en place" (R.Demers). Or, des 2% restant à combler, ce qui est convenu d'appeler d'après cet intervenant "la finition", se situe en presque totalité sur le territoire de la Côte-Nord et plus particulièrement sur la Basse-Côte-Nord. Ainsi, bien qu'elle demeure une situation marginale à l'échelle du Québec, la situation, ici, dans la région, est généralisée et très préoccupante.

Parmi les objectifs généraux relatifs à l'eau issus du document de référence du ministère de l'Environnement, on note :

Assurer la protection de la santé publique :

Il y est dit que "l'eau est nécessaire à la vie, à la santé et au bien-être de la population" et qu'elle est, par contre "très vulnérable à la contamination" et qu'ainsi il apparaît "essentiel d'en assurer la sécurité de l'approvisionnement en prévenant la contamination".

Appuyé sur cet objectif, les populations riveraines des municipalités nord-côtières (particulièrement celles de la Basse-Côte-Nord), appuyées par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, sont en droit de réclamer que soit mis en place des moyens permettant de pourvoir la population en services de traitement des eaux (potables et usées), une demande qui paraît bien légitime alors que, selon les faits, la presque totalité du Québec reçoit actuellement ce type de service.

3. LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

D'après la Direction régionale du ministère de l'Environnement de la Côte-Nord (1999), 86% de la population de la région est raccordée à un réseau d'égouts municipaux.

"La situation des citoyens des villages non desservis par un réseau d'égouts dans ce secteur est plus grave que celle de la Minganie au niveau des eaux usées" c'est du moins ce que reconnaît la Direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec dans son portrait régional de l'eau produit récemment (avril 1999). La situation est générée par plusieurs facteurs : le type de sol, l'omniprésence des affleurements rocheux, l'isolation du milieu qui est un frein au traitement des eaux usées notamment et à l'évacuation des boues de fosses septiques, le peu de dérivés potentiels pour la valorisation de ces boues et l'impossibilité de contrôler adéquatement tous les systèmes d'évacuation des eaux usées. De plus, ces petites municipalités, pour la plupart isolées les unes des autres, sans grandes possibilités de partage de services, sont peu peuplées et donc ne disposent que de peu de ressources financières et techniques pour faire face à ce type de problème. Elles sont presque entièrement dépendantes des volontés gouvernementales pour remédier à leur situation. De plus, le coût des installations septiques décuplé par le transport et le coût des services spécialisés souvent trop rares, associés à un contrôle parfois inadéquat, fait en sorte que certains citoyens peuvent être tentés de préserver en place des installations non conformes.

D'après la direction régionale du ministère de l'Environnement, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) est inapplicable sur la Basse-Côte-Nord et la seule réside dans la construction d'un réseau d'égouts dans plus de la moitié des localités (Direction régionale du ministère de l'Environnement de la Côte-Nord, 1999). Or, les municipalités ne disposent pas des moyens financiers nécessaires à l'implantation de ces systèmes.

Toujours selon le ministère de l'Environnement, 31% seulement de la population de la Basse-Côte-Nord était raccordée à un réseau d'égouts et traitait adéquatement ses eaux

usées à la fin de l'année 1998 alors que la moyenne régionale pour la même période s'élevait à 83% dont 100% pour la population de la MRC de Caniapiscau, 60% pour la population de la MRC de la Haute-Côte-Nord, 89% pour la population de la MRC de Manicouagan, et 97% pour la population de la MRC des Sept-Rivières. À la fin de l'année 1999, à l'aube du troisième millénaire, alors que 98% de la population du Québec sera desservie par un réseau de service de traitement des eaux usées, la population raccordée au service sur la Basse-Côte-Nord ne représentera que 61%.

Les risques pour la santé de la consommation de certains produits marins sont-ils au traitement de l'eau usée ?

Bien qu'aucun lien direct n'ait été établi, à ce jour, entre les dangers pour la santé humaine de la consommation de certains produits marins contaminés et la présence de problèmes de rejets des eaux usées non traitées dans certaines municipalités de la Basse-Côte-Nord, il n'est pas tout à fait exclus que ces deux problématiques soient liées.

La Direction générale du ministère de l'Environnement du Québec établie sa position sur la désinfection des eaux usées traitées à l'intérieur d'un document paru en janvier 1999. Le document stipule que "la désinfection des eaux traitées doit être exigée lorsque la protection des usages du milieu le requiert". Elle fait également mention que les contaminations microbiennes de source urbaine sont susceptibles non seulement de causer des problèmes de traitement d'eau potable mais également de compromettre la pratique sécuritaire de nombreux usages de l'eau dont la consommation de produits marins comprenant, entre autres, les mollusques. Bien qu'on ait pas rapporté de cas d'éclosion de maladies liées à la consommation de produits marins ayant été contaminés par les effluents des réseaux d'égouts, il est possible que des situations semblables se présentent tôt ou tard si le traitement des eaux usées rejetées près des zones de cueillette ne devient pas plus efficace.

Plusieurs municipalités font face à des problèmes de rejets d'eaux usées peu ou pas traitées adéquatement par des interventions complémentaires de désinfection. Or, ces

interventions peuvent s'avérer onéreuses pour des municipalités de petites tailles qui doivent soutenir et entretenir les réseaux réguliers.

La protection des eaux souterraines

Outre l'impact néfaste sur la santé humaine que peut représenter la mauvaise gestion des eaux usées et boues de fosses septiques, la diffusion de cette source de contamination peut générer un coût environnemental non négligeable, notamment en diminuant la qualité de l'eau souterraine et de surface. Parmi les contaminants entreposés susceptibles de représenter un risque environnemental pour les eaux souterraines, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec intégrait, en 1997, dans son document de travail sur une éventuelle Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, "le lagunage des boues de fosses septiques et la mise en place de champs d'épuration de fosses septiques mal aménagés". Or, ce même ministère l'a relevé; ces conditions prévalent sur le territoire de plusieurs municipalités de la Basse-Côte-Nord : d'une part, parce que les municipalités ne disposent pas encore de réseaux de traitement d'eaux usées accessibles à tous, d'autre part, parce que les installations de fosses septiques sont non conformes ou que les conditions naturelles locales (omniprésence d'affleurements rocheux) ne se prêtent pas à l'installation normative de celle-ci. Ce rapport signifie également que "la correction d'un cas de contamination des eaux souterraines est généralement onéreuse, voire impossible dans certains cas et que pour cette raison, il est important de prévenir l'apparition de cas de contamination ponctuelle.

3.1 RECOMMANDATIONS

- Soutenir la sensibilisation et l'éducation auprès de la population, des entreprises et des utilisateurs du milieu naturel aux nombreuses sources et aux effets de la contamination de la nappe phréatique et des eaux de surface.

- Soutenir financièrement les municipalités peu peuplées des régions éloignées, non desservies par la route afin que celles-ci puissent se doter d'un réseau d'égouts et de traitement des eaux répondant aux normes environnementales.
- Exercer un contrôle et un suivi constant sur les effluents rejetés dans le milieu.
- Soutenir financièrement et techniquement les municipalités peu peuplées des régions éloignées, non desservies par la route afin que celles-ci puissent exercer des activités ponctuelles de désinfection des eaux usées traitées lorsque le besoin s'en fait sentir.

4. LE TRAITEMENT DE L'EAU DE CONSOMMATION

Bien que la Basse-Côte-Nord ait fait l'objet d'investissement de la part du gouvernement pour améliorer l'hygiène du milieu et entre autre, la qualité de l'eau de consommation distribuée par le réseau d'aqueducs, une part importante de la population de cette région est encore soumise à des conditions déplorables de consommation d'eau potable. Pourtant, on reconnaît d'emblée l'importance que joue l'accès à l'eau potable sur la qualité de vie et la santé des résidents d'un secteur donné.

Certaines municipalités de la Basse-Côte-Nord ont enregistré des avis d'ébullition et ce sur des périodes de plus de deux ans (Direction régionale du ministère de l'Environnement, 1999). Parmi les cas les plus significatifs, soulignons : Saint-Augustin (730 jours en avis d'ébullition), Tête-à-la-Baleine (715 jours), Aylmer Sound (347 jours) et Harrington Harbour (292 jours). Les municipalités de Kégaska, La Romaine et Blanc-Sablon ont également vécu des situations similaires, quoique moins longues (Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord 19978). D'ailleurs, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord notait dans son Portrait de l'eau de consommation sur la Côte-Nord parue en 1997, que "certains réseaux de la Basse-Côte-Nord présentent un indice de risque microbiologique élevé" ce qui

constitue un risque pour la santé. Outre des pH assez faibles, parfois sous la limite de la recommandation canadienne de 6,5, la présence d'importantes quantités de matières organiques en suspension, qui influence la turbidité de l'eau, est souvent mentionnée. Parmi les paramètres physicochimiques mesurés qui dépassaient les seuils normatifs de qualité on note la turbidité, le plomb, le pH, le fluorure et même des hydrocarbures (huiles et graisses).

Bien que peu de cas d'éclosion de maladies d'origine hydrique aient été rapportés sur le territoire depuis 1989 et que les liens de causalité entre certains symptômes de malaises et la consommation d'eau de qualité moindre ne sont pas toujours faciles à établir, il en demeure que des indices dont l'insatisfaction des résidents de certaines municipalités face à la qualité de l'eau distribuée par les réseaux (RRSSS, 1995) et les nombreuses périodes d'avis d'ébullition laissent croire que les traitements n'ont pas toujours été appropriés et ne le sont peut-être pas encore tout à fait aujourd'hui.

La Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord rapportait d'ailleurs dans son profil régional de santé environnementale produit en janvier 1996, que plusieurs réseaux publics de distribution d'eau avaient, à quelques reprises, dépassés les normes au point de vue bactériologique. Parmi ceux-ci, notons : Lourdes-de-Blanc-Sablon, Blanc-Sablon, Vieux Fort et Harrington Harbour pour des épisodes plus succincts et Middle Bay, Tête-à-la-Baleine, Saint-Augustin, Aylmer Sound, Kégaska et l'école Mécatina pour des périodes comprises entre quelques semaines et plus de six mois consécutifs.

En 1997, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord rapportait que plusieurs municipalités dont Kégaska, Chevery (dispensaire), Tête-à-la-Baleine, Saint-Augustin, et Middle Bay ne possédaient pas de système de désinfection de leur réseau d'aqueduc. En 1999, la Direction régionale du ministère de l'Environnement indique également qu'un certain nombre de réseaux (7 sur 13) ne subissent pas de traitements spécifiques.

La Direction régionale du ministère de l'Environnement rapporte également qu'un autre facteur influence la problématique de l'accès à l'eau de consommation de qualité. En effet, il semblerait que "malgré les améliorations apportées à l'intérieur de certaines municipalités de la Basse-Côte-Nord, la qualité de l'eau distribuée reste douteuse. Cette problématique, omniprésente sur le territoire, serait due, en partie, à la formation déficiente du personnel technique des municipalités".

Les infrastructures et les ressources techniques et humaines semblent donc être encore largement déficientes pour faire face à la situation et espérer corriger la situation.

4.1 RECOMMANDATIONS

- Développer un programme de formation adéquat pour assurer la bonne utilisation des services d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.
- Soutenir financièrement les municipalités peu peuplées des régions éloignées, non desservies par la route afin que celles-ci puissent se doter d'un réseau de traitement et de distribution de l'eau potable répondant aux normes environnementales et de santé humaine.
- Exercer un suivi sanitaire plus rigoureux de la qualité de l'eau distribuée à l'intérieur des différents réseaux de la Basse-Côte-Nord.

5. LES PROBLÉMATIQUES LOCALES LES PLUS SÉVÈRES

La municipalité de Saint-Augustin en Basse-Côte-Nord vit actuellement ce qu'il serait tentant d'appeler une situation d'urgence environnementale. En effet, "dans cette municipalité, les égouts et fosses septiques individuelles se jettent dans des fossés qui se déversent dans la rivière Saint-Augustin, de là la problématique d'insalubrité dénoncée par la Direction de la Santé publique" (ministère de l'Environnement, 1999). La municipalité de Saint-Augustin serait sur le point de recevoir la confirmation d'une subvention qui permettrait d'enrayer une part du problème.

Certaines autres municipalités ne sont pas dotées actuellement de réseaux d'égouts et les eaux usées se déversent dans des milieux constitués d'affleurements rocheux (ministère de l'Environnement, 1999). Parmi celles-ci notons : Harrington Harbour, La Tabatière, Tête-à-la-Baleine et Baie-des-Moutons.

D'autres encore ne sont pas dotées de réseaux sanitaires et déversent des effluents domestiques dans des couches sableuses ayant peu de capacité filtrante ce qui induit de la contamination dans l'aquifère (nappe phréatique et eaux de surface), ce qui peut générer des problèmes d'approvisionnement en eau de consommation de qualité. Les municipalités de Brador, Chevery, Kégaska et la Romaine vivent ce genre de problématique.

5.1 RECOMMANDATIONS

- Apporter des solutions immédiates à une population qui vit des problèmes d'approvisionnement en eaux potables ainsi que des problèmes en traitement d'eau usée.

6. AUTRES PRÉOCCUPATIONS DU COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE CONCERNANT LA GESTION DE L'EAU

Les préoccupations du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe concernant la gestion de l'eau au Québec sont les suivantes : le statut juridique de l'eau ou "à qui appartient l'eau ?", le manque de connaissances sur les réserves d'eau souterraine et sur le système hydrologique du Québec, l'absence de planification et de vision à long terme en ce qui concerne la gestion des berges, la prise de décision et la responsabilité vis à vis la gestion de l'eau, une gestion qui devrait être assumée par une structure nationale, une agence de l'eau afin d'éviter tout conflit d'intérêt, une gestion des cours d'eau par bassin versant, et la protection de la rivière Moisie et de son bassin versant et une reconnaissance de celle-ci comme rivière du Patrimoine. Toutes ces préoccupations ont un fil conducteur : assurer la pérennité d'une ressource essentielle pour le maintien de la qualité environnementale et pour la santé humaine.

6.1 RECOMMANDATIONS

- Clarifier le statut juridique de l'eau au Québec afin d'en assurer la pérennité.
- Combler le manque de connaissances sur les réserves d'eau souterraine et sur le système hydrogéologique du Québec.
- Se doter d'outil de gestion et de planification en ce qui a trait à la gestion des berges, particulièrement en ce qui concerne les phénomènes d'érosion et les interventions humaines dans des zones inondables.
- Mettre en place une structure décisionnelle au niveau national apte à gérer la ressource d'eau afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans les usages et ainsi assurer la pérennité de la ressource.
- Développer un mode de gestion des cours d'eau par bassin versant.

- Attribuer à la rivière Moisie et à l'ensemble de son bassin versant, une protection particulière. Reconnaître celle-ci comme rivière du Patrimoine.

7. RÉFÉRENCES

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 1998. *Plan d'Action et de Réhabilitation Environnemental*, mars 1998

Ministère du conseil exécutif, 1997. *Document de référence du Symposium sur la gestion de l'eau au Québec*, automne 1997.

Ministère de l'Environnement, 1999. *La gestion de l'eau au Québec*, document de consultation publique, 1999.

Ministère de l'Environnement, 1999. *Portrait régional de l'eau, Côte-Nord, Région administrative 09*, avril 1999.

Ministère de l'Environnement, 1997. *Position du ministère de l'Environnement sur la désinfection des eaux usées traitées*, janvier 1999.

Ministère de l'Environnement, 1997. *Politique de protection et de conservation des eaux souterraines*, document de travail, juin 1997.

Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Côte-Nord, 1997. *Portrait de l'eau de consommation sur la Côte-Nord*, 1997.

Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Côte-Nord, 1996. *Profil régional de santé environnementale*, janvier 1996.

Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Côte-Nord, 1995. *Enquête : santé environnementale Basse-Côte-Nord*, 1995.

Saint-Laurent Vision 2000, 1998. *Rapport quinquennal 1993-1998*, 1998.